



**1. Installation des représentants des collectivités adhérentes**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Gilles Perrissin....., doyen d'âge (en application de l'article L. 2122-8 du CGCT), qui a déclaré les membres du collège électoral cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Raoul Garoin..... a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le collège électoral L. 2121-15 du CGCT).

**2. Election des délégués titulaires**

**2.1. Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du collège électoral a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du collège (art. L. 2122-8 du CGCT), a dénombré ..... 19..... représentants présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>2</sup>.

Il a ensuite invité le collège électoral à procéder à l'élection de ses délégués titulaires. Il a rappelé qu'en application des statuts du SYDELA et des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, les délégués sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du collège électoral. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**2.2. Constitution du bureau**

Le collège électoral a désigné deux assesseurs au moins : M. Emmanuel Robineau et M. Michael Garoin.....

**2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque représentant, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le représentant a déposée lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des représentants qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier représentant, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés les premiers, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**2.4. Résultats du premier tour de scrutin – délégué titulaire n°1**

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 19
- f. Majorité absolue <sup>3</sup> ..... 10

Accusé de réception en préfecture  
04-200014926-20200921-PV 2020-0707  
N° art.  
Date de réception préfecture :  
21/09/2020

<sup>2</sup> Moitié des membres en exercice ou nouvelle convocation sans condition de quorum.  
<sup>3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Naouice BOURNIE Aseal PASTIARD	12 2	DOUZE deux VOIX
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Accusé de réception en préfecture:  
044-200014926-20200921-PV2020-  
SEVRE-AU  
Date de réception préfecture :  
21/09/2020

**2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin<sup>4</sup> – délégué titulaire n°1**

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....
- f. Majorité absolue.....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>

**2.6. Résultats du troisième tour de scrutin<sup>5</sup> – délégué titulaire n°1**

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>

**2.7. Proclamation de l'élection du délégué titulaire n°1**

M. Naouice BOURNIE ..... a été proclamé(e) délégué(e) titulaire n°1 et a été immédiatement installé(e).

<sup>4</sup> Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>5</sup> Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**2.8. Résultats du premier tour de scrutin – délégué titulaire n°2**

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 16
- f. Majorité absolue ..... 10

Accusé de réception en préfecture  
 044-200014926-20200921-PV2020-  
 SEVRE-AU  
 Date de réception préfecture :  
 21/09/2020

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Raeal PAILLARD</u>	<u>16</u>	<u>Seize voix</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.9. Résultats du deuxième tour de scrutin – délégué titulaire n°2**

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....
- f. Majorité absolue .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>

**2.10. Résultats du troisième tour de scrutin – délégué titulaire n°2**

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>

**2.11. Proclamation de l'élection du délégué titulaire n°2**

M ..... Raeal PAILLARD ..... a été proclamé(e) délégué(e) titulaire n°2 et a été immédiatement installé(e).

**3. Élection des délégués suppléants**

Le collège électoral a été invité à procéder à l'élection des délégués suppléants. Il a été rappelé que les délégués suppléants sont élus selon les mêmes modalités que les délégués titulaires.

**3.1. Élection du délégué suppléant n°1**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin – délégué suppléant n°1**

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 18
- f. Majorité absolue<sup>6</sup> ..... 10

Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20200921-PV2020-  
SEVRE-AU  
Date de réception préfecture :  
21/09/2020

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Christian BASTARD</u>	<u>10</u>	<u>Dix voix</u>
<u>Jean BOITTEAU</u>	<u>8</u>	<u>Huit voix</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin<sup>7</sup> – délégué suppléant n°1**

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin<sup>8</sup> – délégué suppléant n°1**

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

<sup>6</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>7</sup> Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>8</sup> Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.1.4. Proclamation de l'élection du délégué suppléant n°1

M. Aurélian BARRIS

a été proclamé(e) délégué(e) suppléant(e) n°1 et immédiatement installé(e).

3.2. Election du délégué suppléant n°2

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin – délégué suppléant n°2

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 13
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 11
- f. Majorité absolue<sup>9</sup> ..... 10

Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20200921-PV2020-  
SEVRE-AU  
Date de réception préfecture :  
21/09/2020

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Jean BOTTEN</u>	<u>11</u>	<u>Dix sept voix</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin – délégué suppléant n°2

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin – délégué suppléant n°2

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>

<sup>9</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.



Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20200921-PV2020-  
SEVRE-AU  
Date de réception préfecture :  
21/09/2020